COMPTE RENDU SUCCINCT
Séance du Conseil municipal
05 juillet 2022

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine –– CÉREZ Cédric– LETOURNEUX Claudine – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie– LEROY Marie-Line – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – BRELET Yves – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie

Absents excusés : VIAUD Damien – DUCHIER William (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) – LEROY Thomas (pouvoir remis à LEROY Marie-Line) – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie (Pouvoir remis à MARTIN Sylvie) – BONNIN Thierry (pouvoir remis à BRELET Yves) – RAMOS Olivier

Absents : COQUILLAUD Magdalena – GLÉMOT Philippe

Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 25

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal 24 mai 2022 approuvé à l'unanimité

I°) COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

FINANCES

1.1 Création d'un service « Aide aux leçons »

Pour répondre à la demande des familles, le service Enfance proposera à compter de mi-septembre 2022 une aide aux leçons pour les enfants de niveau CE1 et CE2 scolarisés à l'école publique Maxime Marchand et à l'école privée St Jean Baptiste.

Le Conseil municipal a approuvé la création de ce nouveau service.

1.2 Demande de subvention au Département : espace Multisports

Depuis 2020, la commune du Loroux-Bottereau est accompagnée par le Département de Loire-Atlantique dans le cadre du contrat « cœur de bourg / cœur de ville » qui vise à soutenir les projets de requalification urbaine dans le domaine de l'habitat, de la transition écologique, des mobilités, des services et commerces de proximité, de l'offre culturelle, sportive et de loisirs en extérieur ...

Le Conseil Municipal a donc sollicité une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique au titre du soutien aux territoires 2020-2026 (« cœur de bourg /cœur de ville ») pour le projet d'Espace Multisports projeté sur le site de la Tannerie.

RESSOURCES HUMAINES

1.3 Modifications du tableau des effectifs

Plusieurs modifications du tableau des effectifs ont été proposées et sont respectivement liées à la création d'un nouveau service (France Services), à la refonte de l'organigramme des services, à l'élaboration des plannings scolaires des agents 2022-2023 et au renforcement de la Police municipale avec la création d'un poste supplémentaire de policier municipal.

Le Conseil municipal a approuvé les modifications du tableau des effectifs de la collectivité.

II°) ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES

2.1 Modifications des règlements de fonctionnement des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Il a été proposé d'ajouter à chaque règlement de fonctionnement une mention relative aux situations d'impayées à savoir :*« Toute réinscription à un service nécessite d'être à jour dans ses règlements auprès du trésor public. Le Centre Communal d'Action Sociale est à la disposition des familles rencontrant des difficultés. Le trésor public se charge des relances afin de procéder au recouvrement des impayés ».*
Par ailleurs, la création du nouveau service « d'aide aux leçons », activité accessoire à l'accueil périscolaire, est rajoutée au règlement de fonctionnement du secteur Enfance.

Le Conseil municipal a approuvé les modifications des règlements de fonctionnement des services Multi-Accueil, Enfance et Jeunesse telles que proposées.

III°) CULTURE LOISIRS

3.1 Festival Cep Party : Convention

Le Festival Cep Party créé en 2004 et destiné au jeune public à l'initiative de la ville de Vallet a pour objectif de sensibiliser la population jeune du territoire du Pays du Vignoble Nantais au spectacle vivant dans ses différentes dimensions (théâtre, danse, théâtre d'objet, etc.).
Une convention fixe les règles de financement du Festival Cep Party entre la Communauté de communes Sèvre et Loire et les communes de Divatte sur Loire, Mouzillon, La Boissière du Doré, La Chapelle Heulin, la Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Saint Julien de Concelles, Vallet pour les éditions 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027.

Le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat et de financement du festival jeune public Cep Party 2023-2027.

IV°) ESPACES VERTS, VOIRIE, CADRE DE VIE BÂTIMENTS

4.1 Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales : groupement de commandes

Le but d'un schéma de gestion des eaux pluviales est de comprendre le fonctionnement hydraulique du territoire, tant vis-à-vis des réseaux mineurs (canalisations, fossés…) que majeurs (routes, espaces publics...), d'en identifier les enjeux en vue d'aboutir à une stratégie de gestion des eaux pluviales complétée d'un plan hiérarchisé de travaux.

Pour leur besoin de réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales, la Communauté de Communes Sèvre et Loire et les communes de La Boissière-du-Doré, La Chapelle-Heulin, Mouzillon, Le Landreau, Vallet, Le Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles, La Regrippière, Divatte-sur-Loire, Le Pallet et La Remaudière, ont jugé opportun qu'un groupement de commande pouvait engendrer des économies d'échelles.

Pour le Loroux-Bottereau, au regard du linéaire du réseau et de la superficie de la commune, le seuil haut du marché a été fixé à 58 000€ TTC.

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales et a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant qui siègeront à la Commission d'appel d'offres du groupement de commande :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Laurent BLANCHÉ	Lénaïck COLIN

V°) DÉVELOPPEMENT DUARBLE, ÉNERGIES ET TRANSPORTS

5.1 Marché public d'achat et de fournitures d'énergies : groupement de commandes

Depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Dans ce contexte, le SYDELA est coordonnateur de 2 groupements d'achats d'électricité et gaz naturel fédérant 207 membres dont 190 communes et EPCI du département de la Loire-Atlantique.

Des collectivités de Loire Atlantique qui ne sont pas adhérentes à ces 2 groupements ont manifesté leur intérêt de rejoindre le SYDELA. Afin de répondre à leur demande, le SYDELA va fusionner les groupements existants et organiser un nouveau groupement d'achat pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Les périodes de fourniture liées à ce nouveau groupement seraient :
Electricité : 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027
Gaz Naturel : 1er juillet 2023 au 30 juin 2027

Considérant ces échéances, dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion de deniers publics, il a été proposé que la commune adhère au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public précité, dont le SYDELA est coordonnateur.

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies.

5.2 Déclaration d'Utilité Publique du projet de voie verte entre Saint Julien de Concelles et Le Loroux-Bottereau

Les communes de Saint-Julien de Concelles et du Loroux-Bottereau envisagent la réalisation d'une Voie Verte entre le giratoire du Chêne (sur le territoire de Saint-Julien de Concelles) et le giratoire de la porte de Saint-Julien (sur le territoire du Loroux-Bottereau). Cet itinéraire est reconnu comme structurant par le Schéma Directeur des Modes Actifs approuvé par la communauté de communes Sèvre et Loire en 2018.
Considérant que l'acquisition à l'amiable de l'ensemble des terrains nécessaire à sa réalisation n'apparaît pas envisageable, il est aujourd'hui proposé d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique en vue de permettre la maîtrise foncière des terrains le cas échéant par voie d'expropriation.

Le Conseil Municipal a donc sollicité le Préfet de Loire-Atlantique pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de Voie Verte entre le giratoire du Chêne et le giratoire de la porte de Saint-Julien, et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation, au bénéfice de la commune.

5.3 Adhésion à l'association World Cleanup Day

Dans le cadre du projet éducatif de territoire, un axe de travail autour du développement durable est développé depuis plusieurs années. Plusieurs actions sont co-construites en collaboration avec les écoles, le service enfance jeunesse et les associations de parents d'élèves. Deux opérations de nettoyage de la commune sont notamment organisées chaque année.
Il est donc proposé que la ville du Loroux Bottereau adhère à l'association Cleanup Day pour participer localement à la journée mondiale du nettoyage de la planète et ainsi contribuer à améliorer le mieux-vivre de ses habitants.

Le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à l'association World Cleanup Day.

VI°) DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PATRIMOINE

6.1 Vente de 2 lots à bâtir rue Claude Monet

La Commune du Loroux-Bottereau fait face depuis plusieurs années à une augmentation importante des demandes de logements, et notamment des terrains à bâtir. Cette demande très soutenue entraîne une pression foncière importante qui se répercute sur le prix des logements ainsi que sur le prix des terrains à bâtir.

Dans ce contexte, il est projeté la vente de 2 lots à bâtir (libres de constructeurs) situés rue Claude Monet à des prix inférieurs à l'estimation effectuée par les Domaines. Des critères d'attribution et certaines obligations (clause anti-spéculative) ont par ailleurs été édictés dans un cahier des charges. La superficie des terrains est de 320m² (lot A) et 392m² (lot B).

Le Conseil Municipal a approuvé le cahier des charges relatif aux conditions de vente et a fixé le prix de vente des deux lots à bâtir à 180€ HT le m².

_____